

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 10 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les règlements de santé publique sont maintenus.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.
- Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
 - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
 - Vérification que chaque enfant appartenant un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.
- La programmation est panifiée et documentée. Discussion avec l'exploitante de la planification des activités.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mars 2022

Date

original signé par
Marie-Paule Nowlan

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2022

Date